

COMMUNE DE MORSBRONN-LES-BAINS

Séance du 28 juillet 2020

Sous la présidence de Mme DUDT Lysianne, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

Membres présents : Mmes CAMACHO-VIEIRA Yolande, MOLINA DES NEVES Eva, ROUSSEL Muriel, WIRTH Anne et MM. REISS Stéphane, SCHAEFER Marc, SCHMITT Nathan, WAGNER Gilbert, WEISSBECKER Jean-Pierre, WENDLING Pascal.

Membres absents : HOMMEL Virginie (procuration à CAMACHO-VIEIRA Yolande), BRACONNIER Marc, HEBTING Pascal (procuration à SCHAEFER Marc), et RATZEL Denis (procuration à WEISSBECKER Jean-Pierre)

--- oooOooo ---

DCM 2020-036 Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le conseil municipal, à 10 voix pour et 1 abstention, approuve le compte-rendu de la séance du 10 juillet 2020.

DCM 2020-037 Travaux : éclairage public

Madame le Maire rappelle la délibération approuvant les travaux d'éclairage public aux membres du conseil municipal.

Les rues concernées sont : Rue Principale, rue de Frœschwiller, rue Krippenau, Chemin des Sources, rue du 6 août, rue de la Fontaine, rue des Vergers et rue Vieille.

Le Maire précise que le projet peut faire l'objet d'attribution d'une subvention de la part du Département au titre du fonds de solidarité communal, mais aussi auprès du CTE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- sollicite la subvention du Département au titre du Fonds de solidarité communal
- sollicite la subvention auprès du CTE

DCM 2020-038 Travaux : accès salle polyvalente

Madame le Maire ainsi que M. Marc SCHAEFER, adjoint au Maire exposent les faits suivants :

La salle polyvalente accueille tout au long de la semaine plusieurs associations locales.

Cette salle est située aux abords du terrain de foot, elle est entourée de champs et pâtures ; elle est reliée à l'axe principal, la RD27, par un chemin d'une longueur de 200 m.

Ce chemin étant dans un très mauvais état, l'adjoint au Maire, propose sa réfection permettant ainsi, l'amélioration et la sécurisation de l'accès à la salle polyvalente.

Cette réalisation permettra de maintenir l'attractivité de la salle et pérennisera le tissu associatif tout en améliorant le cadre de vie.

Le Maire précise que le projet peut faire l'objet d'attribution d'une subvention de la part du Département au titre du fonds de solidarité communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet
- sollicite la subvention du Département au titre du Fonds de solidarité communal

DCM 2020-039 Désignation des électeurs pour l'élection des délégués du collège des communes au Comité syndical de l'ATIP

Madame le Maire expose aux membres du Conseil municipal :
La commune de Morsbronn-les-Bains est membre de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP).

En application de l'article 6.1. des statuts, l'ATIP est administrée par un Comité Syndical de 39 délégués, composé de trois collèges :

- Le collège des communes : les communes, membres à titre individuel, du Syndicat mixte désignent 13 délégués les représentant ainsi que 13 délégués suppléants
- Le collège des groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics : les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, membres du syndicat mixte désignent 13 délégués les représentant ainsi que 13 délégués suppléants
- Le collège départemental : le département du Bas-Rhin désigne 13 délégués le représentant ainsi que 13 délégués suppléants.

L'article 6.2.3 des statuts prévoit que la durée du mandat des délégués siégeant au sein du comité syndical est identique à celle du mandat de délégués siégeant au sein de chaque collège.

A l'issue des élections municipales, les conseillers municipaux, communautaires et autres établissements publics des membres de l'ATIP désignent leurs délégués afin de siéger au sein du Comité syndical. Pour ce faire, chaque entité membre de l'ATIP, désigne au sein de son organe délibérant, un électeur (et un suppléant) qui sera appelé à voter pour la liste de candidats du collège correspondant. Pour les communes, à défaut de désignation, le Maire en exercice est électeur et le premier Adjoint suppléant.

Cette désignation se fait par délibération, avant le 31 août 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 5721-1 et suivants

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015

Entendu l'exposé de Madame Maire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNCIPAL, à l'unanimité,

- Désigne Mme Lysiane DUDT en qualité d'électeur titulaire qui sera appelé à voter pour la liste de candidats du collège des communes au sein du Comité syndical de l'ATIP.
- Désigne M Marc SCHAEFER en qualité d'électeur suppléant qui sera appelé à voter, en cas d'empêchement de l'électeur titulaire, pour la liste de candidats du collège des communes au sein du Comité syndical de l'ATIP

DCM 2020-040 Désignation d'un délégué auprès de la Fédération Thermale du Grand Est

Le conseil municipal, à 10 voix pour et une abstention, désigne Madame Lysiane DUDT, déléguée auprès de la Fédération Thermale du Grand Est.

DCM 2020-041 Attribution de subvention à CARITAS

Madame le Maire informe l'assemblée de la réception d'une demande de subvention pour l'association CARITAS. Elle informe que sur la commune de Morsbronn-les-Bains, l'association a aidé 10 personnes pour un montant de 667 €.

Elle demande à l'assemblée de se prononcer sur l'octroi d'une subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention de 300 €.

DCM 2020-042 Attribution d'une subvention à une association extérieure

Madame le Maire informe l'assemblée de la réception d'une demande de subvention de l'Association Régionale d'Aide aux Handicapés Moteurs (ARAHM) sise à Strasbourg. Elle précise que cette association est reconnue d'utilité publique et s'occupe actuellement d'un enfant ressortissant de la localité.

Elle demande à l'assemblée de se prononcer sur l'octroi d'une subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser une subvention d'un montant de 150 € à l'ARAHM.

DCM 2020-043 Commission d'appel d'offre

Afin que la commune puisse disposer d'une commission d'appel d'offre régulière, il convient de prendre une délibération complétant celle du 11 juin 2020.

Vu les articles L.1414-2 et L.1414-5 du CGT, la commission d'appel d'offre est composée comme suit :

Mme le Maire est membre de droit, ainsi que son suppléant, M. Marc SCHAEFER, adjoint au Maire.

Les membres titulaires sont : Eva MOLINA DES NEVES, Anne WIRTH et Pascal HEBTING (suppléants : Marc BRACONNIER, Muriel ROUSSEL et Stéphane REISS).

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la composition de la Commission d'appel d'offre.

DCM 2020-044 Désignation d'un délégué auprès de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Le conseil municipal, à 10 voix pour et une abstention, désigne Madame Lysiane DUDT, déléguée auprès de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).